



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/07/2019

Dossier complet le :
11/07/2019

N° d'enregistrement :
2019-8606

1. Intitulé du projet

MOE – Rapport technique du projet de réfection de l'exutoire pluvial sur la falaise d'Erromardie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom / Prénom /

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de Saint Jean de Luz

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean- François IRIGOYEN maire

RCS / SIRET 2 1 6 4 0 4 8 3 0 0 0 0 1 2 Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	Réfection de l'ouvrage pluvial avec un confortement de la falaise d'Erromardie par enrochement au niveau de la zone d'écoulement des eaux Consolidation par la mise en place d'un enrochement en pied de falaise en limite du Domaine Public Maritime

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réparation de l'ouvrage pluvial au droit de la falaise d'Erromardie
Confortement de la falaise d'Erromardie au niveau des écoulements du rejet
Réfection du chemin du littoral

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de la remise en état de l'exutoire pluvial et du confortement de la falaise au niveau de la zone d'écoulement des eaux. Une réfection du chemin du littoral est prévue, voir avec un repli ponctuel.

Ces éléments sont précisés dans la partie "1.2 CONTEXTE, MISSION D'ISL ET OBJECTIFS" du rapport technique joint.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Reprise de l'exutoire avec la création d'un bassin de dissipation déversant sur 10 m de largeur afin de répartir l'écoulement et réduire la vitesse.

Renforcement de la falaise par la mise en place d'un géotextile pour éviter la perte des matériaux meubles et par la pose d'enrochements afin de revêtir le talus de la falaise au niveau de l'écoulement des eaux pluviales

Mise en place d'enrochements dans le pied de talus pour créer une continuité avec les enrochements déjà présents en pied de part et d'autre de la zone étudiée pour les risques d'érosion.

Des ganivelles seront installées en bordure de falaise afin d'éviter aux promeneurs de s'approcher de l'exutoire et la zone en amont du rejet sera végétalisée afin de relier les zones enherbées de part et d'autre du rejet.

L'ensemble des accès existe, soit par le chemin du littoral, soit par la plage. Seule une petite piste sera créée depuis le chemin littoral pour atteindre une zone à -7 m du haut de la falaise.

L'accès à la plage et la réalisation des travaux dans un site classé ajoute des difficultés sur le plan réglementaire.

En revanche, cette réfection constitue une solution pérenne, hors problématique du recul général du trait de côte.

Ces éléments sont précisés dans la partie "2.1 CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT" et en annexe 3 du rapport technique joint.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'ouvrage et la zone d'écoulement restaurés permettront d'évacuer gravitairement les eaux pluviales vers l'océan.

Cet ouvrage est autonome et ne nécessite pas d'intervention particulière en phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation en site classé

Dérogation à la loi Littoral au vue de l'urgence à engager les travaux de réfection de l'ouvrage et de renforcement de la falaise

Procédure liée à la présence du Domaine Public Maritime en cours de réflexion

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plage d'Erromardie

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Saint Jean de Luz (64)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

cf notice descriptive

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• ZNIEFF continentale de type 2 : Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte Barbe (Identifiant national : 720012822).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint jean de Luz - Plage d'Erromardie
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'élaboration
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Zone NATURA 2000 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz » n° FR72000776
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Dans l'emprise du site classé d'intérêt pittoresque SCL0000668 - Pointe Sainte-Barbe (extension 3) ; • A proximité du site classé SCL0000657 - Moulin d'Erromardie et du site inscrit SIN0000233 - Pointe Sainte-Barbe (initial).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie de la falaise où les terrains de la zone de l'écoulement doivent être renforcés En pied de falaise au niveau de la plage d'Erromardie
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas en phase d'exploitation Uniquement lors des travaux, mouvement des engins de chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas en phase d'exploitation Uniquement lors des travaux, mouvement des engins de chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas en phase d'exploitation</p> <p>Uniquement lors des travaux, mouvement des engins de chantier</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux pluviales en milieu marin</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble de ces éléments sont définis dans les parties suivantes du rapport technique joint :

"2.3 SYNTHÈSE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES A METTRE EN PLACE PENDANT LE CHANTIER"

"ANNEXE 8 ANALYSE D'INCIDENCES ET IMPACT ENVIRONNEMENTALE"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non une évaluation environnementale n'est pas nécessaire au vu de la faible ampleur des travaux et de l'urgence à les réaliser. Le projet vient restaurer l'exutoire pluvial, une partie de la falaise effondrée d'Erromardie et le chemin du littoral. Il propose un ouvrage pérenne afin de permettre de stabiliser les ouvrages et la falaise.

Aucune espèce protégée ou sensible ne se situe sur les zones de travaux ; les accès au chantier existent. Les zones où est présente la flore sensible feront l'objet d'une identification et d'un isolement sur site en phase travaux, bien qu'elles soient distantes des zones d'évolution des engins de chantier. Les zones de stockage des engins se situent sur des zones de parking existantes. Des mesures de précaution pour la mise en oeuvre du chantier sont prises afin d'éviter toute pollution des eaux et le dérangement des riverains.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
MOE – Rapport technique du projet de réfection de l'exutoire pluvial sur la falaise d'Erromardie
A compléter avec les pièces techniques jointes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Jean-de-Luz

le,

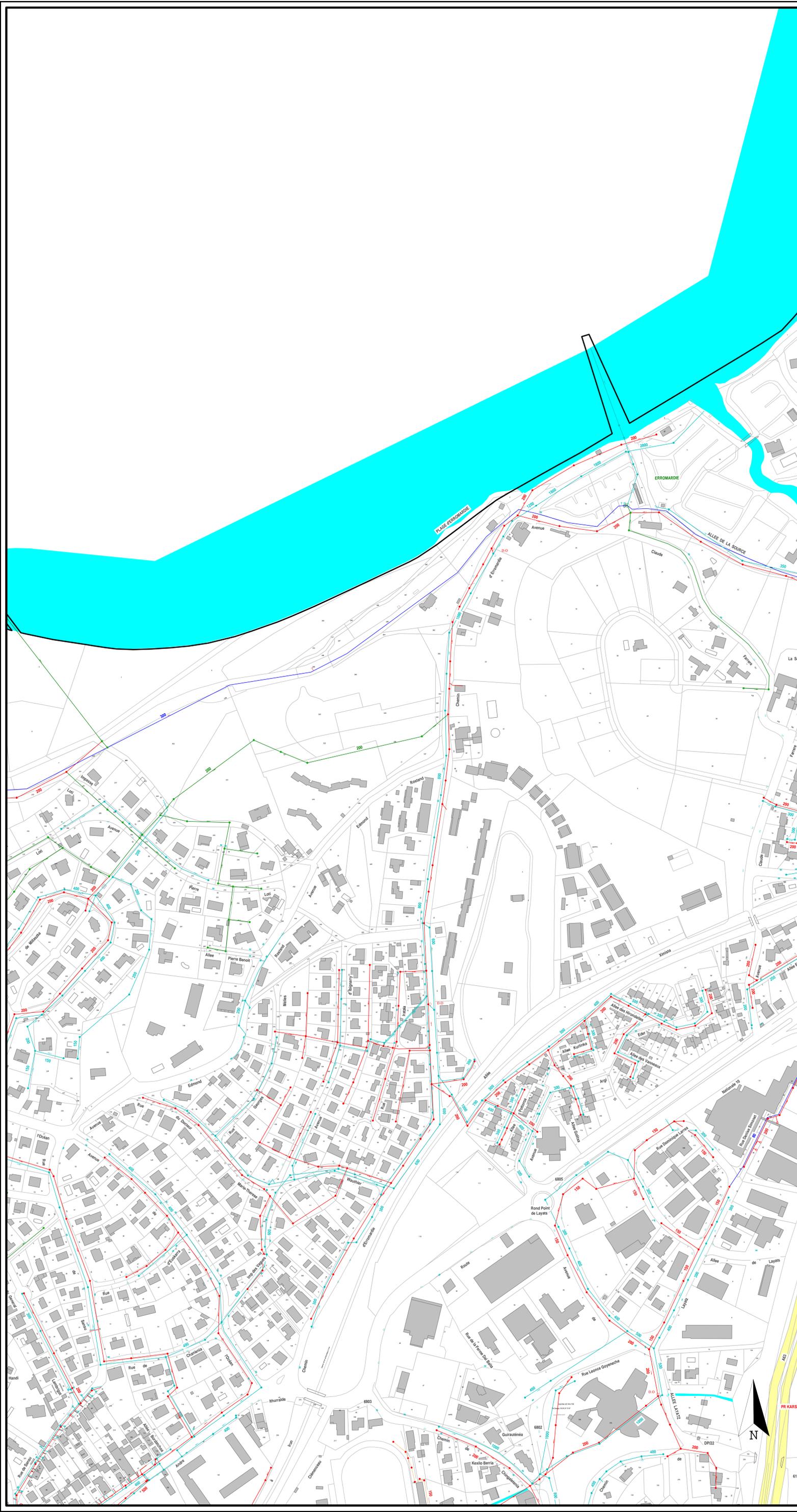
11/07/19

Signature

[Signature]

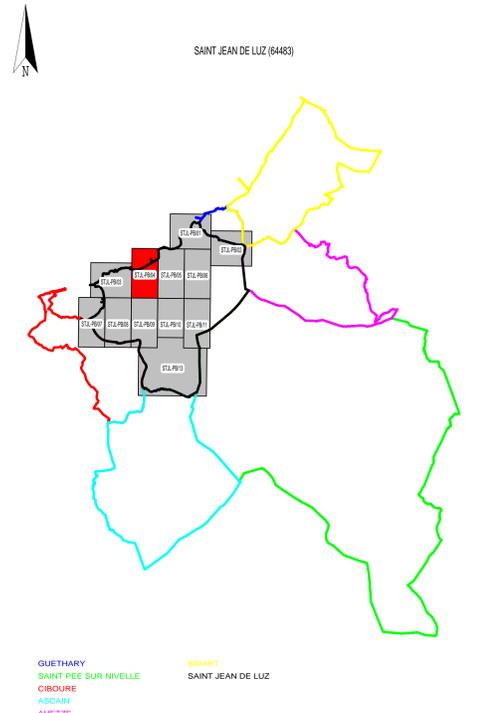
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





LEGENDE

- Réseau unitaire
 - Collecteur d'eaux usées
 - Collecteur d'eaux pluviales
 - Refoulement
- Les réseaux représentés en pointillés sont hors gestion Lyonnaise des Eaux
Les Couleurs sont en correspondance avec les réseaux cités ci-dessus.
- Les accessoires sont représentés par la couleur du réseau correspondant :
- Regard
 - ⊙ Regard Cloisonné
 - ⊙ Regard grille
 - Eau usée - Sous vide
 - Grille simple
 - Avaloir grille
 - Caniveau grille
 - ⤴ Déversoir d'orage
 - ⤴ Trop plein
 - Bassin couvert
 - Bassin à ciel ouvert
 - Ventouse
 - Décharge
 - ⤴ Clapet anti-retour
 - ⤴ Vanne
 - ⊙ Poste de refoulement (PR), poste de relèvement
 - ⊞ Dessableur
 - ⊞ Station d'épuration (STEP)
 - ⤴ Exutoire
 - ⊞ Puits
 - ⊞ Puits à Grilles
 - ⤴ Exhaure
 - ⤴ Réduction
 - ⤴ Cheminée d'équilibre



**ENTREPRISE REGIONALE
LANDES - PAYS BASQUE - BEARN**

15, Avenue Charles FLOUQUET
64200 BIARRITZ
Tél. 0.810.357.357

S.I. SAINT JEAN DE LUZ - CIBOURE

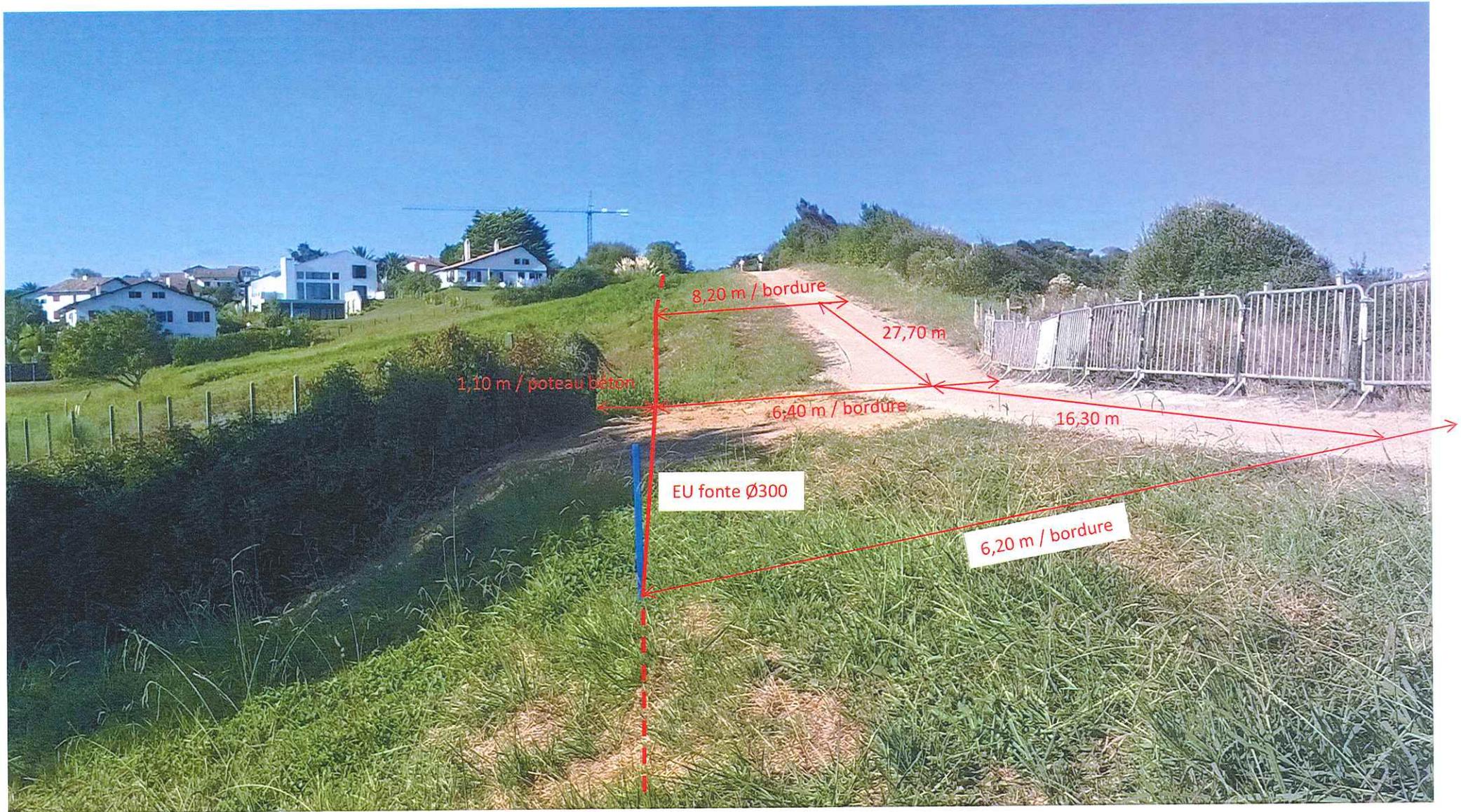
SAINT JEAN DE LUZ (64483)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Indice	Date	Dessiné	Vérifié	Modifications
N	10/06/2014	CC	PfM	MAJ EP BA 0700-Les Ergi-Ede-FONT
M	10/06/2014	CC	PfM	MAJ EU AC 0200-Les Ergi-Ede-FONT
L	05/12/2013	CC	PfM	MAJ Réseau EU - Press 0200-Façon-Bleu-FONT
K	26/03/2013	NP	PfM	MAJ Réseau EP Réseau 0400-Itinéraire suite ITV-FONT
J	10/01/2013	CC	PfM	REVUE EP 0300-0400-Itinéraire-Sans-SO-BATP
I	09/01/2013	CC	PfM	REVUE EU PVC 0200-Itinéraire-Sans-SO-BATP
H	15/11/2012	CC	PfM	Extension EU PVC0200 - EP PVC0311-XANOU-LIEP

PLANCHE 04

N° du plan : STL-A-PB-04 Contrat : A15552 64483 Echelle : 1/1500 Indice : N



8,20 m / bordure

1,10 m / poteau béton

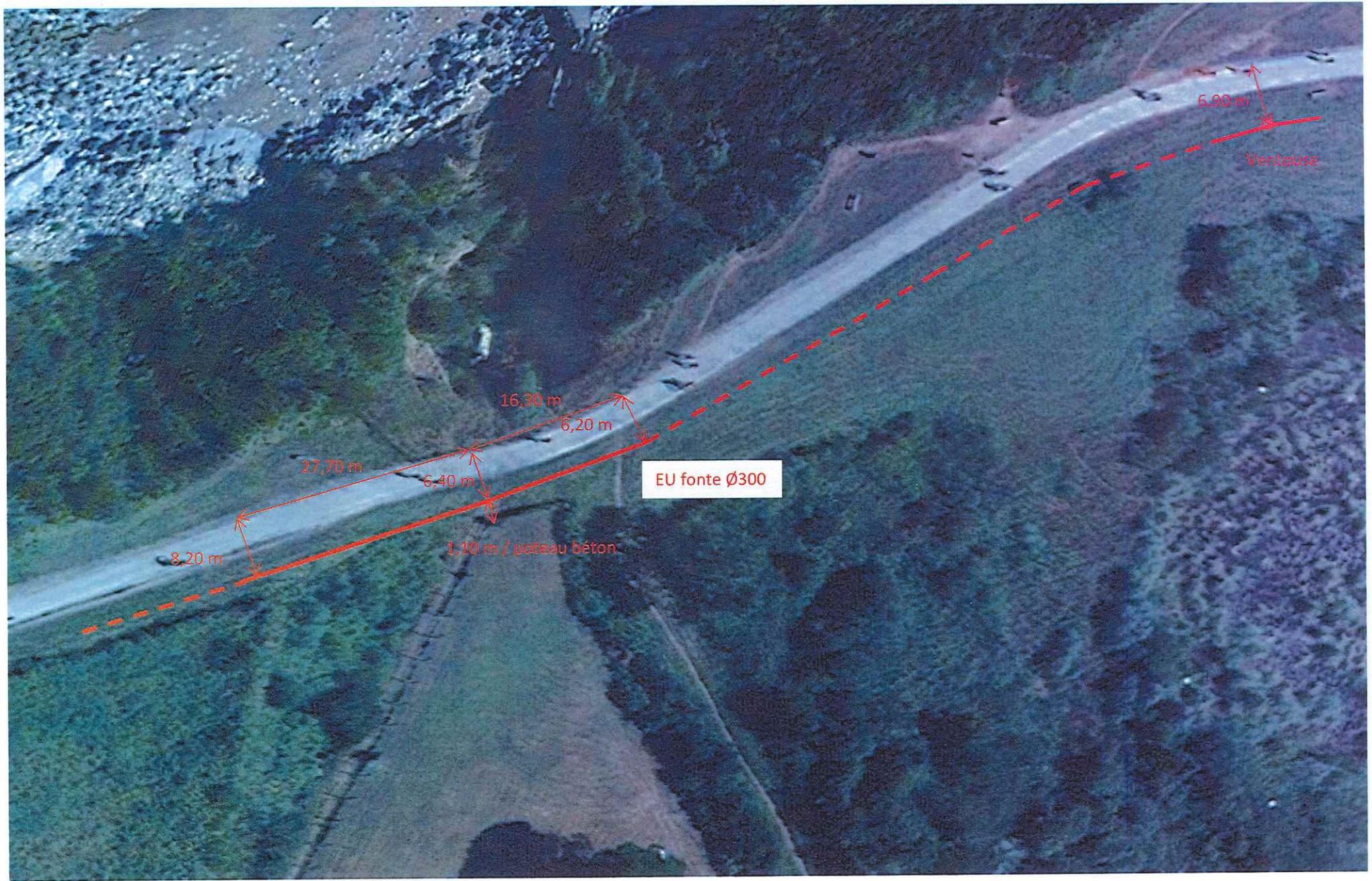
6,40 m / bordure

27,70 m

16,30 m

EU fonte Ø300

6,20 m / bordure



8,20 m

27,70 m

6,40 m

16,30 m

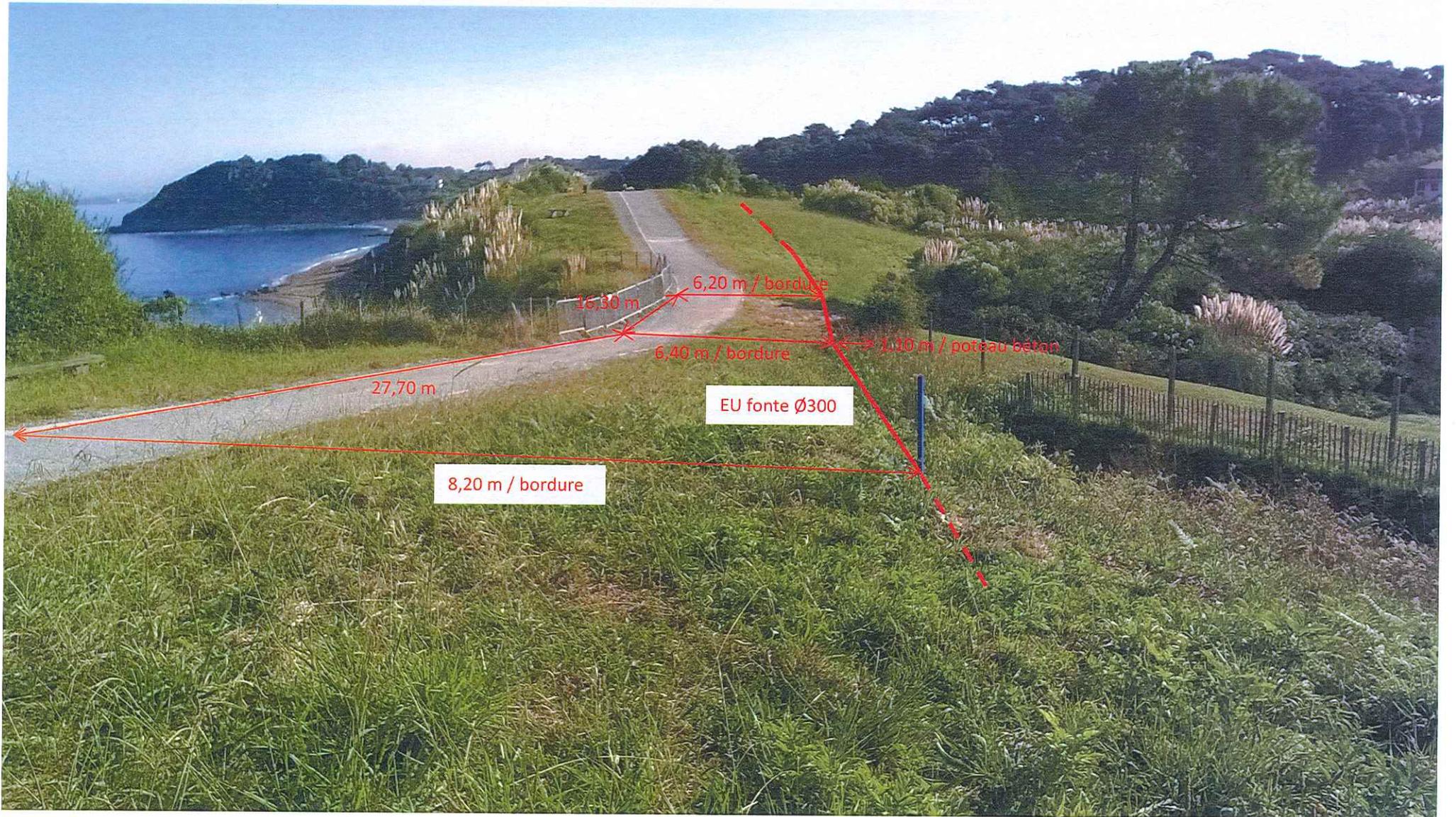
6,20 m

6,90 m

EU fonte Ø300

Ventouse

1,10 m / poteau béton

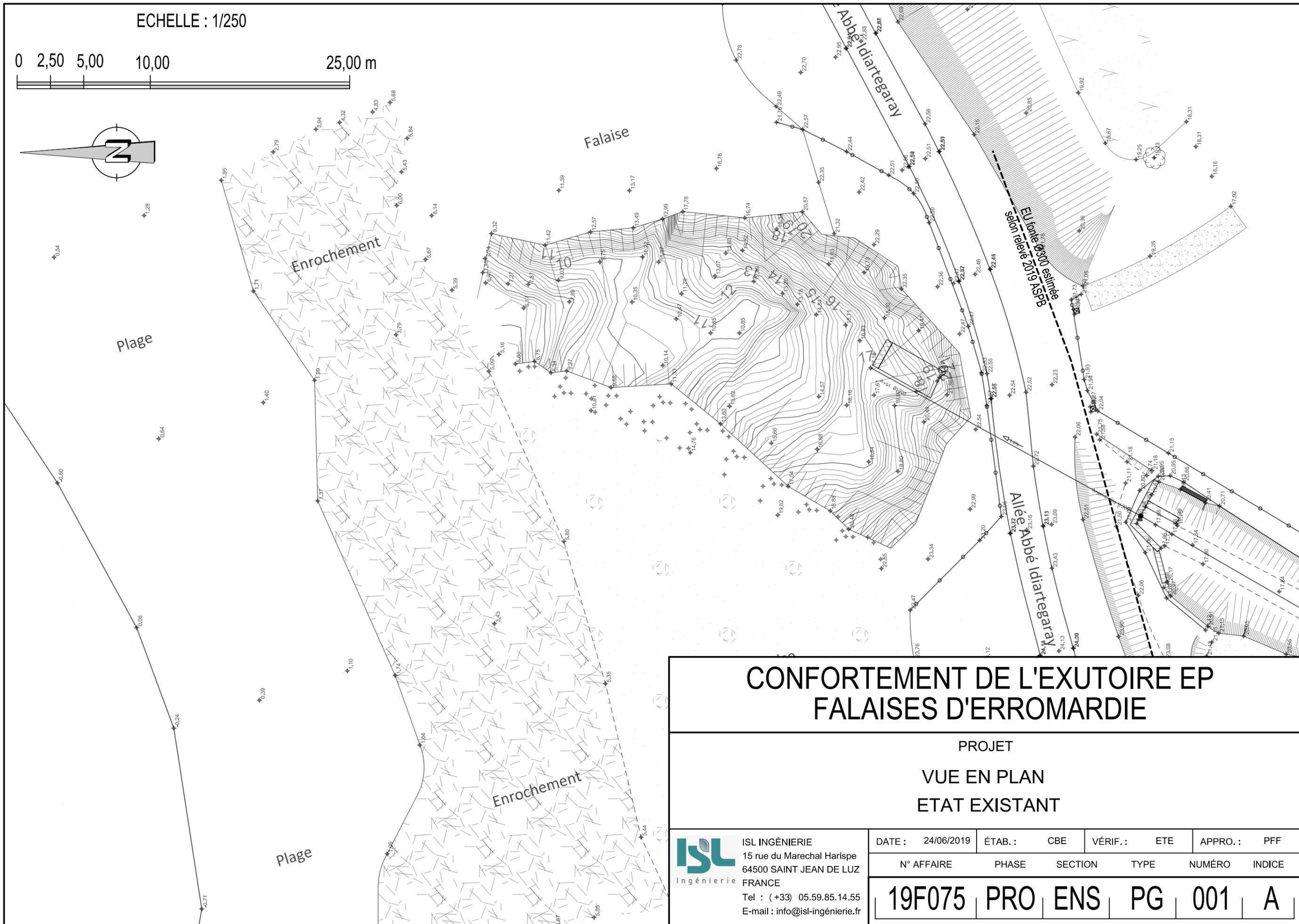
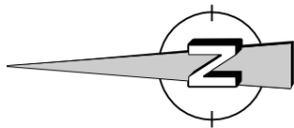






ECHELLE : 1/250

0 2,50 5,00 10,00 25,00 m



CONFORTEMENT DE L'EXUTOIRE EP FALAISES D'ERROMARDIE

PROJET
VUE EN PLAN
ETAT EXISTANT

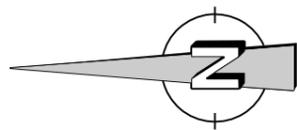


ISL INGÉNIERIE
15 rue du Marechal Harispe
64500 SAINT JEAN DE LUZ
FRANCE
Tel : (+33) 05.59.85.14.55
E-mail : info@isl-ingenierie.fr

DATE : 24/06/2019	ÉTAB. : CBE	VÉRIF. : ETE	APPRO. : PFF		
N° AFFAIRE	PHASE	SECTION	TYPE	NUMÉRO	INDICE
19F075	PRO	ENS	PG	001	A

ECHELLE : 1/250

0 2,50 5,00 10,00 25,00 m



plage



Enrochements existants Masque drainant 80/150

Falaise

Garde-corps - ganivelles

El. forêt 0800 existante
Selon relevé 2019 ASPB

- Dalle béton
- Seuil béton 17.20m NGF
- Exutoire Buse en acier ondulé
Ø1300 / 1400mm
- Remblais meubles
terre végétale du site

Bèche 1.70m NGF

Pente 1H / 0.3V

Pente 1.29H / 1V

Pente 1.29H / 1V

Pente 3H / 1V

Pente 3H / 1V

Emprise du confortement

Masque drainant 80/150

Enrochements
ép : 1.60m mini
D50 : 0.78m

Enrochements
ép : 2.00m mini
D50 : 1.05m

Enrochements existants

Plage

CONFORTEMENT DE L'EXUTOIRE EP FALAISES D'ERROMARDIE

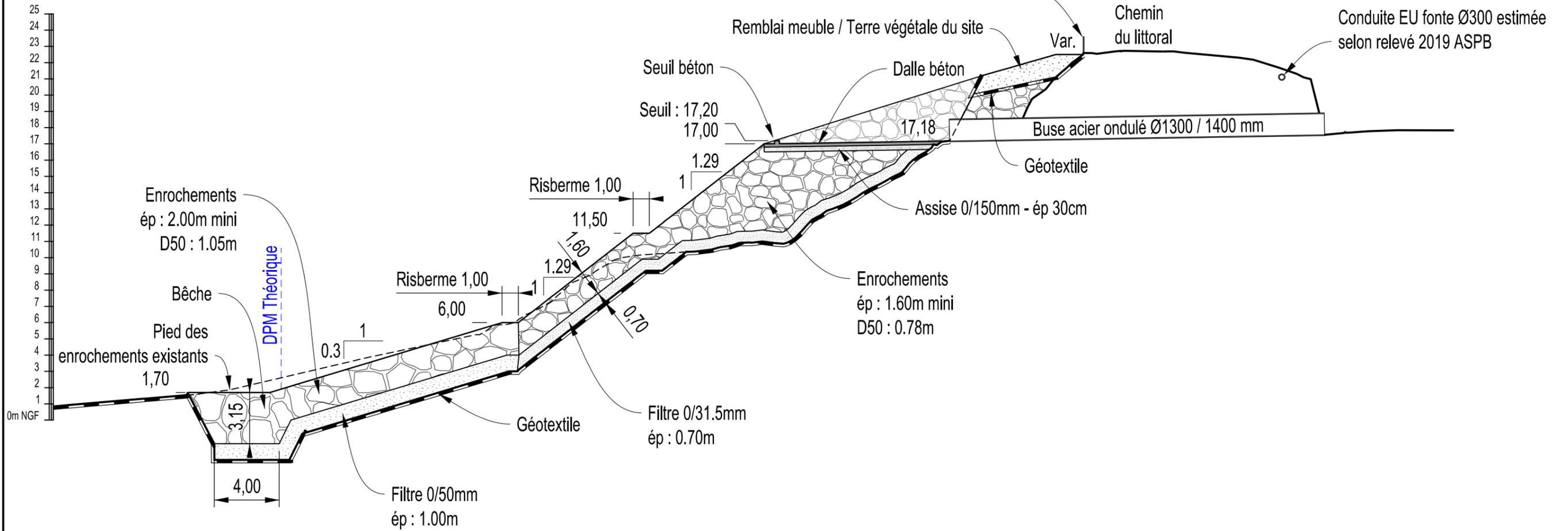
PROJET
VUE EN PLAN PROJET



ISL INGÉNIERIE
15 rue du Marechal Harispe
64500 SAINT JEAN DE LUZ
FRANCE
Tel : (+33) 05.59.85.14.55
E-mail : info@isl-ingenierie.fr

DATE : 24/06/2019	ÉTAB. : CBE	VÉRIF. : ETE	APPRO. : PFF
N° AFFAIRE	PHASE	SECTION	TYPE
19F075	PRO	ENS	PG
NUMÉRO	INDICE		
002	A		

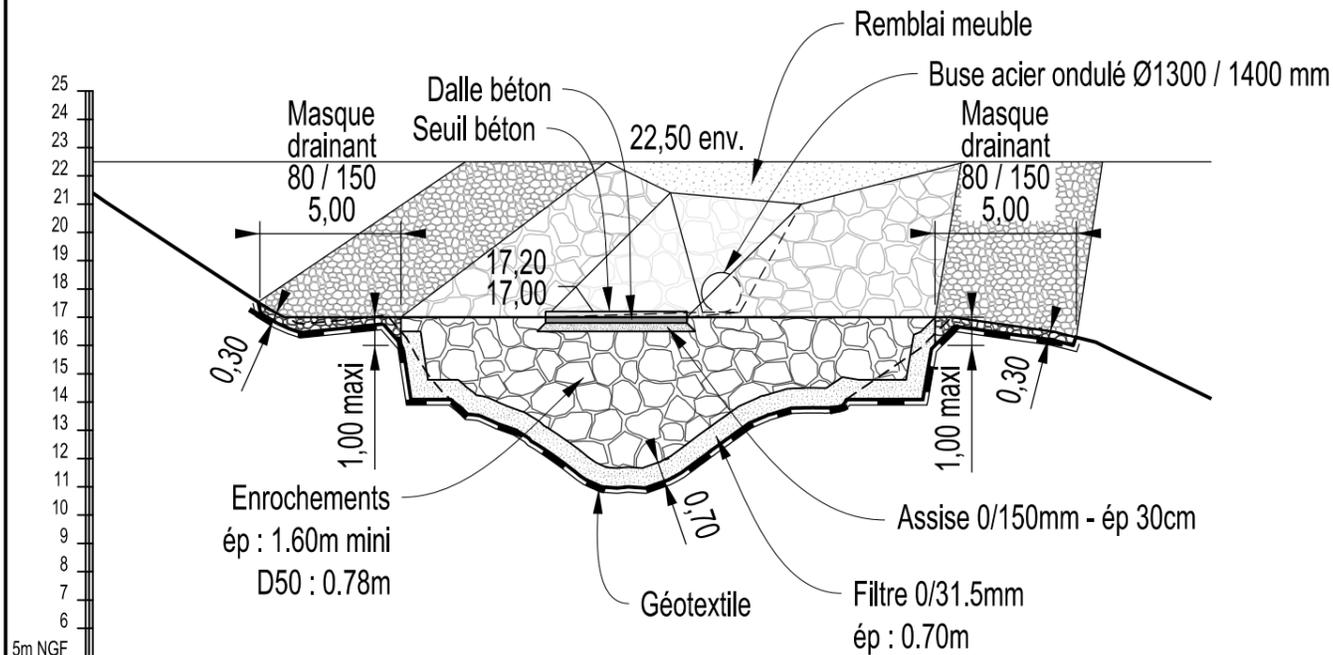
COUPE A - A



ECHELLE : 1/250



COUPE B - B



CONFORTEMENT DE L'EXUTOIRE EP FALAISES D'ERROMARDIE

PROJET
COUPES

ISL Ingénierie
ISL INGÉNIERIE
15 rue du Marechal Harispe
64500 SAINT JEAN DE LUZ
FRANCE
Tel : (+33) 05.59.85.14.55
E-mail : info@isl-ingénierie.fr

DATE : 24/06/2019	ÉTAB. : CBE	VÉRIF. : ETE	APPRO. : PFF		
N° AFFAIRE	PHASE	SECTION	TYPE	NUMÉRO	INDICE
19F075	PRO	ENS	PT	003	A

ANNEXE 8 ANALYSE D'INCIDENCES ET IMPACT ENVIRONNEMENTALE

Contexte environnemental

Le secteur étudié se situe en zone anthropisée où le tissu urbain est développé, notamment par des infrastructures de loisirs. Les écosystèmes qui s'y développent sont donc soumis à de très fortes pressions issues de l'urbanisation liée au développement touristique (campings, zone de promenade). L'anthropisation des sols (remaniement des sols ainsi que la fréquentation importante) a eu pour conséquence d'accélérer le processus de la prolifération d'espèces invasives nuisibles et les phénomènes d'érosion ont engendré la destruction de plusieurs espèces végétales.

De par l'ensemble de ces pressions, les végétations du littoral basque se sont appauvries faisant régresser le nombre de taxons pouvant être rencontré.

Les travaux de consolidation se situent dans une zone intertidale (Violet) sur la figure ci-dessous, recouverte de végétation type prairie entretenue sur sa partie plane et buissonnante sur les falaises.



**Figure 45 : Occupation du sol
(Rouge : tissu urbain discontinu; rose : équipement sportif et de loisir)**

Milieux naturels réglementés et protégés

Notre zone d'étude s'insère dans le complexe des falaises de la croix d'Arxiloa. Malgré les nombreuses pressions que subit cette zone du littoral basque situé entre la plage d'Erromardie et la pointe de Saint Barbe, ce secteur reste un important foyer de biodiversité végétale et d'endémicité qu'il convient de préserver. Pour cela, ce site d'importance communautaire est couvert par les zones de protection suivantes :

- Zone NATURA 2000 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz » n° FR72000776.



Figure 46 : Localisation Zone Natura 2000 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz »

Les falaises en flysch présentent une hétérogénéité de faciès et d'érosion très favorable au maintien de la présence de landes atlantiques aérohalines rares, conférant au site une qualité paysagère et environnementale élevée.

- ZNIEFF continentale de type 2 : Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte Barbe (Identifiant national : 720012822)



Figure 47 : Localisation de la ZNIEFF continentale de type 2 « : Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte Barbe »

La zone marine au niveau de la plage d'Erromardie est composée des habitats d'intérêt communautaire, de type Sables mal triés (habitat 1110-4) et Sables grossier et fins graviers sous influence des courants de fonds (habitat 1110-5), mais aussi de Champs de blocs (habitat 1170-9). En pied de falaise, ce dernier habitat va être aménagé sur un faible linéaire par la mise en place de blocs de consolidation de la falaise.

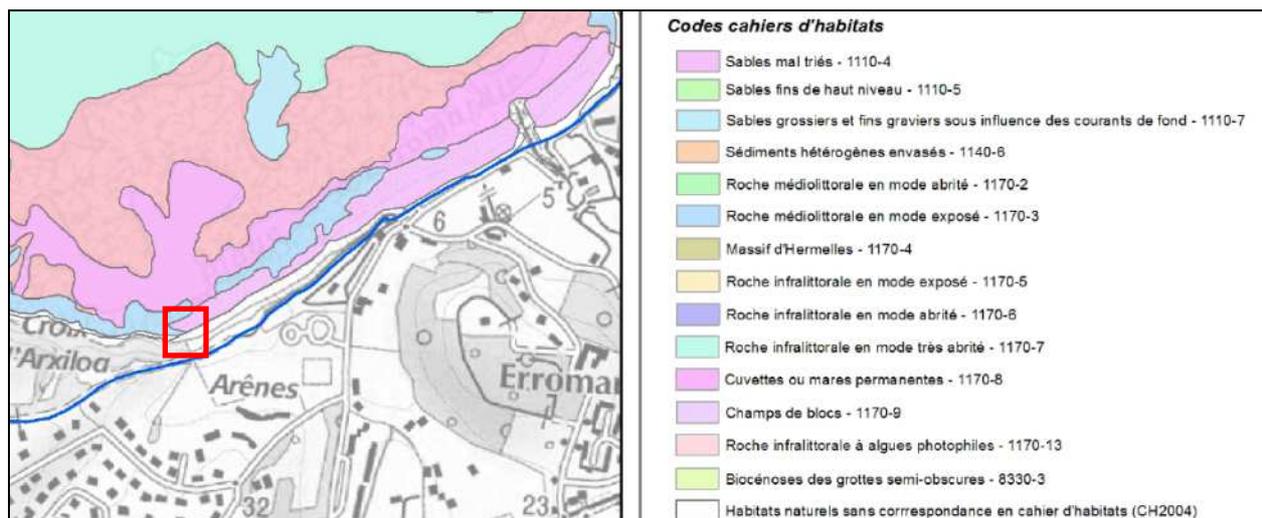


Figure 48 : Localisation des habitats marins (Institut des milieux aquatiques – 2015²)



Figure 49 : Vue de la plage d'Erromardi et de la falaise non effondrée

Habitats naturels à proximité de la zone de travaux

La zone de travaux s'insère dans un environnement complexe. Elle est à la fois dégradée par la présence et l'abondance d'espèces exotiques envahissantes (*Baccharis halimifolia*, *Cortaderia selloana*), et menacée par l'érosion et la surfréquentation touristique. Cependant, il y recèle encore sur des surfaces réduites (11,7 ha en tout) quelques habitats et espèces florales remarquables, permettant de définir les enjeux du site « forts ».

Quatre habitats d'intérêt communautaire sont identifiés sur ce secteur de la côte basque. La particularité de ceux-ci est qu'ils ne sont connus que sur le littoral basque. Il s'agit des :

² Dans « Diagnostic écologique des milieux marins : mise en oeuvre du programme CARTHAM (Agence des Aires Marines Protégées) » - Janvier 2015 - IMA / CREOCEAN

- « Végétations des fissures des rochers thermo-atlantiques » (1230-2) ;
- « Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires » (1230-3) ;
- « Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* » (4040*), habitat prioritaire ;
- « Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques » (6230*-5), habitat prioritaire.

Parmi eux, 2 ont été déterminés comme des habitats prioritaires. Ceux-ci se trouvent relativement loin de la zone de travaux, ils ne seront donc pas impactés lors de la réalisation de l'ouvrage.

Les milieux naturels présents peuvent être rattachés à des associations végétales connues.

La Criste marine (*Crithmum maritimum*) et le Plantain maritime (*Plantago maritima*) sont présents dans les pelouses pionnières des fissures rocheuses. Les communautés de Fétuques rouges (*Festuca rubra*) et de Marguerites à feuilles charnues (*Leucanthemum ircutianum* subsp. *Crassifolium*) se trouvent principalement dans les pelouses aérohalines. On peut également retrouver cette dernière espèce accompagnée de la Bruyère vagabonde dans les landes recouvrant les pentes des falaises. Sur les plateaux des falaises, il subsiste également un petit secteur de lande à Bruyère vagabonde dans la lande à Grémil prostré. Cet habitat peut être bordé localement par la pelouse acidiphile à Laîche à pilules (*Carex pilulifera*) et Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*).

La zone de réfection de l'ouvrage pluvial et du renforcement de la falaise se situe sur un secteur dépourvu de végétation, hors mis la repousse d'herbe de Pampa à la suite de l'effondrement des terrains en aval du rejet. Ce secteur se présente plus comme une zone d'effondrement de terrain.

Il n'existe pas d'habitats d'intérêt communautaire dans le périmètre et au droit de la zone à aménager.

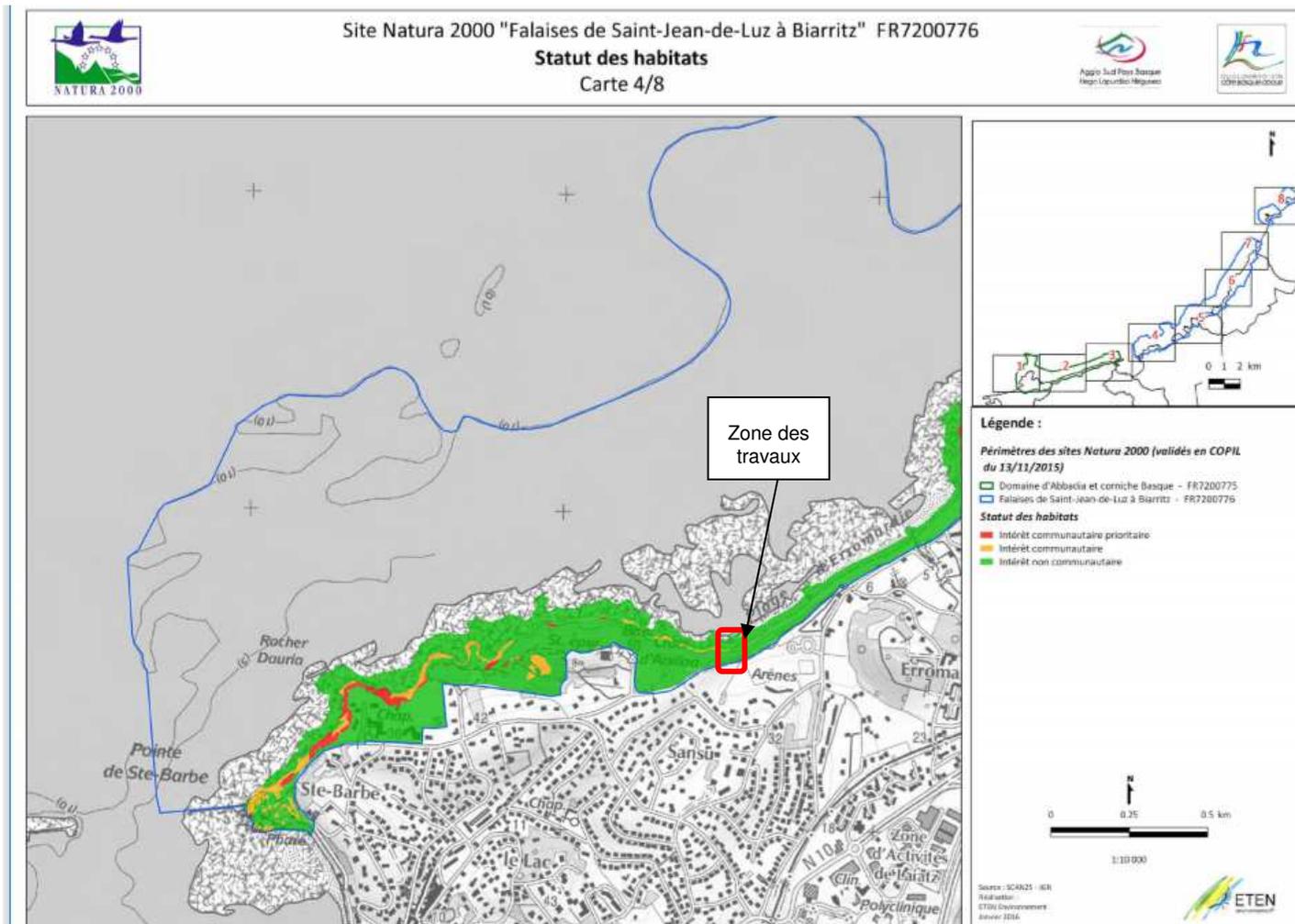


Figure 50 : Statut des habitats d'intérêt communautaire

Flore présente sur le secteur d'étude

Les données sont issues des inventaires 2018 du Conservatoire National de Botanique Sud-Atlantiques et des études antérieures dans le cadre du DOCOB du site NATURA 2000.

La flore d'intérêt communautaire relevée au niveau des falaises de la Croix d'Axiola et de la plage d'Erromardie, correspond à la Marguerite à feuille charnue, à la Vigne sauvage, au Lepture raide et au Limodore à feuilles avortées. Les lotiers grêles/hispides sont quant à eux des espèces bénéficiant d'une protection de portée régionale.

- **Marguerite à feuilles charnues**

Photo	Nom		Protection Nationale	Protection régionale	Liste UICN	Liste rouge nationale	Liste Rouge régionale
	<i>Leucanthemum crassifolium</i>	Marguerite à feuille charnues	Oui	-	-	VU	VU

Tableau 10 : Marguerite à feuille charnues

Cette espèce est très bien représentée sur les secteurs de Saint-Jean-de-Luz entre la pointe de Sainte-Barbe et la plage de Lafitenia. Elle se développe sur ce secteur du fait que les falaises sont principalement composées d'un substrat en calcaire dont le taux de PH est relativement neutre.

Sa principale menace provient de l'érosion ; cette pression naturelle semble impacter l'espèce où les effondrements sont très importants (parfois plusieurs mètres soudainement). Cependant, la reconquête de celle-ci, dans les milieux érodés semble bonne si les éboulements ne sont pas trop fréquents. Le peuplement de la Marguerite à feuilles charnues peut aussi subir quelques perturbations du fait de la colonisation des arbustes exotiques sur le haut de la falaise.

Les relevés effectués par l'Observatoire de la biodiversité du littoral des Pyrénées-Atlantiques indiquent que l'espèce a été contactée lors des investigations de terrain de 2007 et de 2017 sur le secteur de la croix d'Arxiloa.

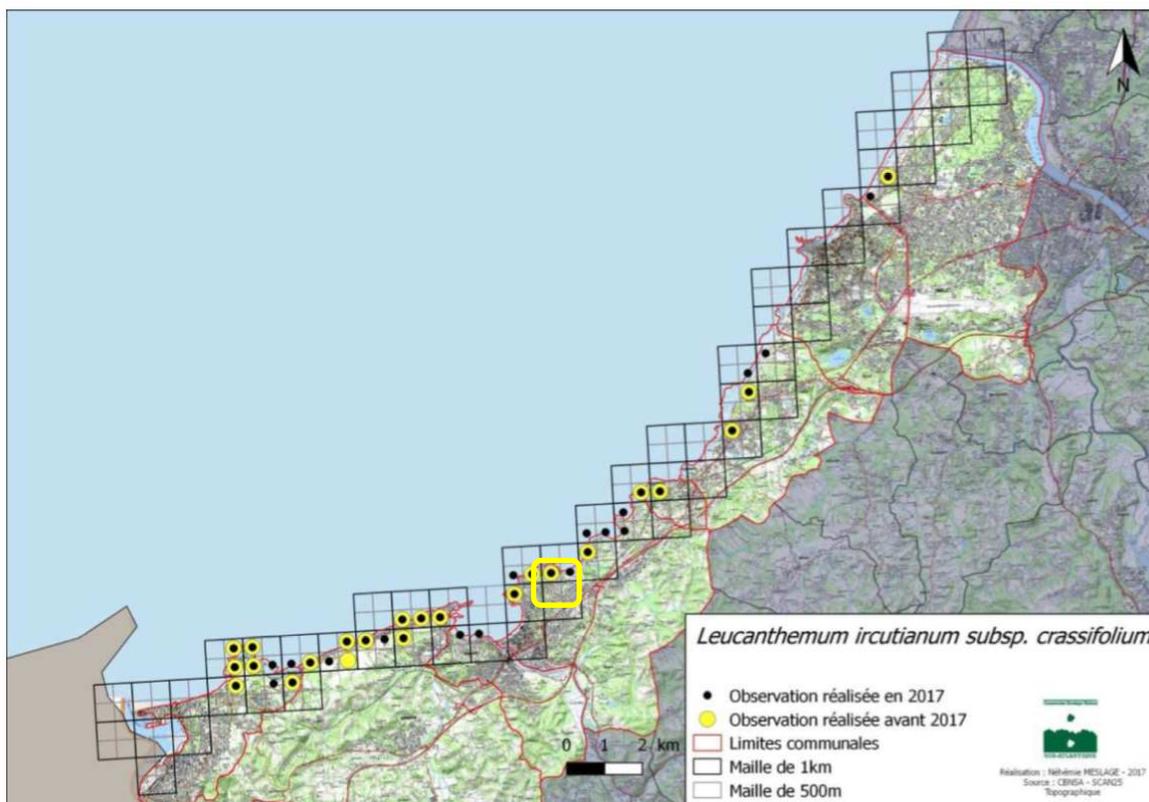


Figure 51 : Localisation de la Marguerite à feuilles charnues

- Lotier grêle/hispide

Photo	Nom		Protection Nationale	Protection régionale	Liste UICN	Liste rouge nationale	Liste Rouge régionale
	Lotus angustissimus	Lotier grêle	-	Oui	-	LC	LC
	Lotus hispidus	Lotier hispide	-	-	-	LC	LC

Tableau 11 : Le lotier grêle/hispide

Ces deux lotiers se trouvent facilement dans les pelouses et dans les secteurs anthropisés et remaniés. Les faibles exigences écologiques de ces espèces en font des taxons peu menacés et non prioritaires en terme de conservation. La dernière fois où ils furent observés remonte avant 2017.

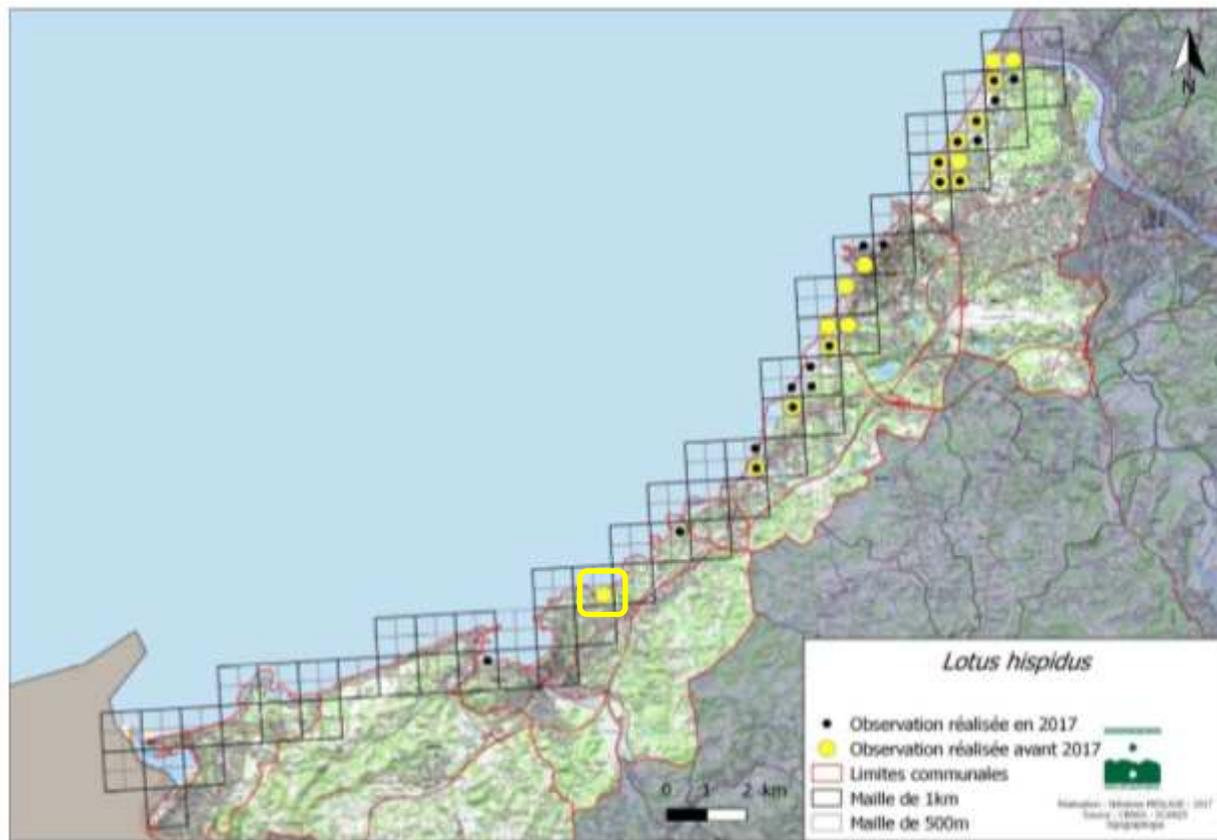


Figure 52 : Localisation du lotier grêle et hispide

- Vigne sauvage

Photo	Nom		Protection Nationale	Protection régionale	Liste UICN	Liste rouge nationale	Liste Rouge régionale
	<i>Vitis vinifera</i>	Vigne sauvage	-	-	-	LC	-

Tableau 12 : Statut Vigne Sauvage

L'identification de ce taxon est rare dans la région et l'espèce est difficile à reconnaître avec certitude. La station sur laquelle elle a été observée demeure en bon état et se localise dans les prairies proches des habitations. L'espèce n'entre donc pas dans le périmètre de la zone des travaux.

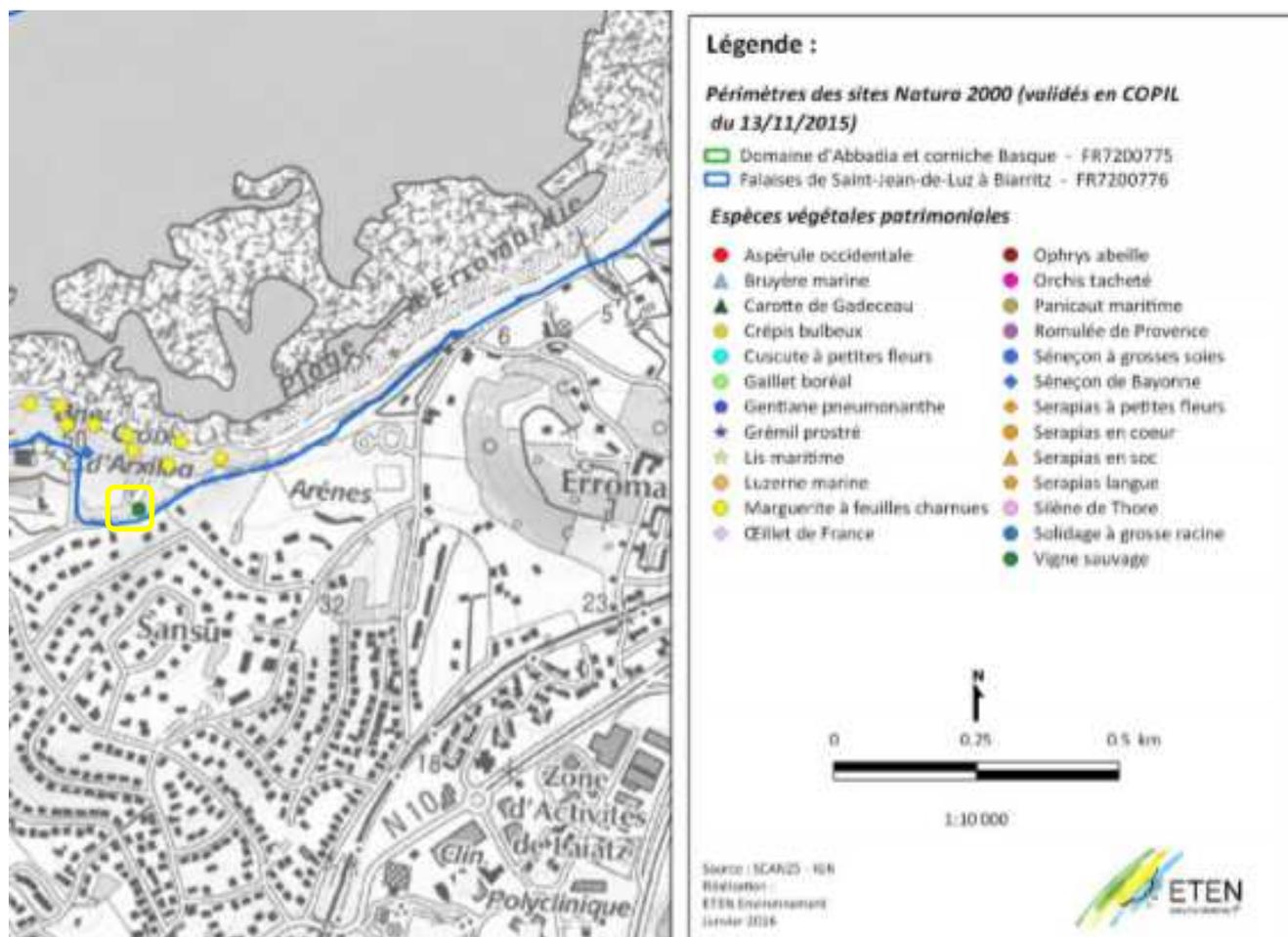


Figure 53 : Localisation de la Vigne sauvage

- Lepture raide

Photo	Nom		Protection Nationale	Protection régionale	Liste UICN	Liste rouge nationale	Liste Rouge régionale
	<i>Parapholis strigosa</i>	Lepture raide	-	-	-	LC	VU

Tableau 13 : Le lepture raide

La colonisation du Lepture raide est très rare en raison de son exigence écologique. Cette espèce se situe à l'estran et affectionne les habitats liés aux sols sablo-vaseux caractérisés par une alternance de périodes saturées en eau et de périodes sèches. Les stations sur lesquelles il a été contacté uniquement en 2017 sont très réduites en termes de surfaces et d'effectifs. Les travaux ne se localisent pas à ces endroits, l'espèce ne sera donc pas menacée.

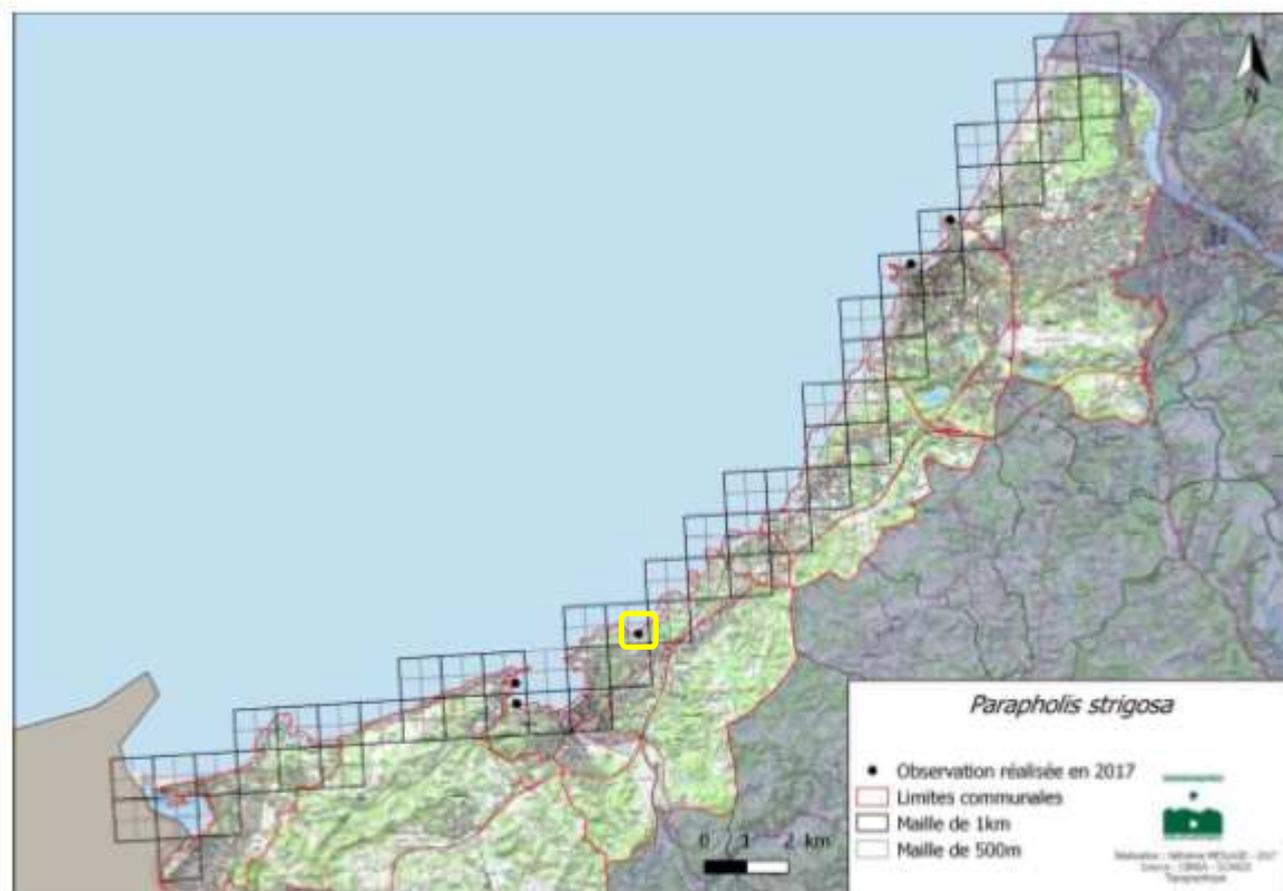
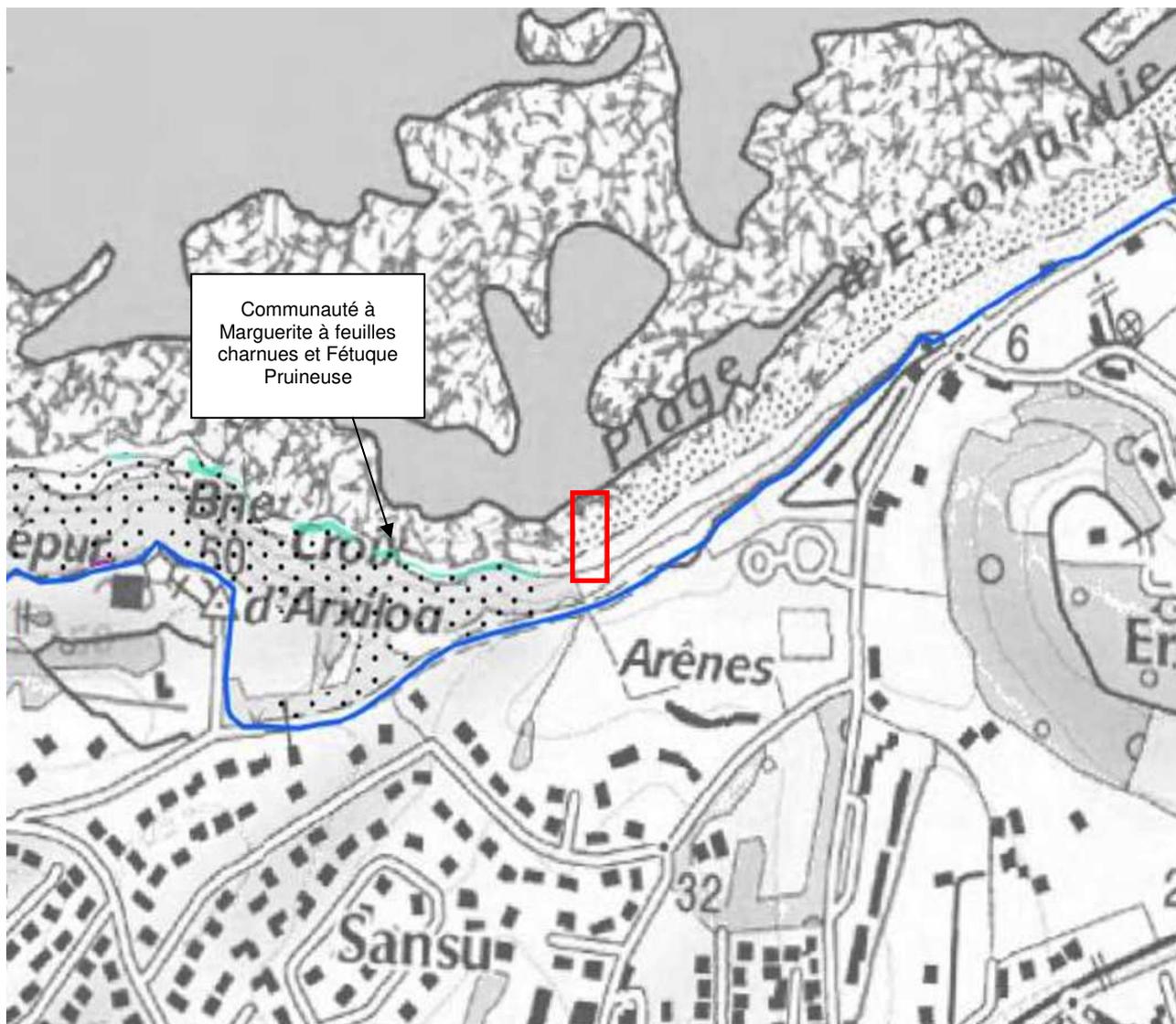


Figure 54 : Localisation du Lepture droit

- **Limodore à feuilles avortées**

Photo	Nom		Protection Nationale	Protection régionale	Liste UICN	Liste rouge nationale	Liste Rouge régionale
	<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté	-	-	LC	LC	LC

Cette espèce d'orchidée est très rare sur le secteur et a été localisée en un seul endroit : l'ENS de la croix d'Arxiloa. La station est très réduite et suivie mais ne semble pas menacée. Elle se trouve suffisamment éloignée de la zone des travaux pour ne pas être impactée lors de leur réalisation.



**Figure 55 : Localisation de la communauté à Marguerite
(Trait bleu clair - ETEN Environnement 2016 – Carré rouge : zone des travaux)**

Plus précisément au droit des futurs travaux, la falaise présente des alternances entre les surfaces recouvertes de formations végétales et des terrains effondrés sans végétation. La destruction de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales a modifié le couvert végétal, mettant les sols à nu le long de l'ancien « chenal » d'écoulement et permet l'installation d'une végétation pionnière comme les ronces (*Rubus sp.*), quelques pousses de pins maritimes et de genêts, mais surtout un fort développement d'herbe à Pampa (*Cortaderia selloana*, plante d'ornement non endémique qui colonise progressivement les falaises basques).



Secteur amont de la falaise



Secteur de l'ancien rejet d'eaux pluviales

Figure 56 : Vues de la zone à consolider

Sur le « plateau » amont, c'est une prairie entretenue qui longe le chemin du littoral, mais fortement réduite dans la zone effondrée. Au droit de la zone à aménager, il n'existe aucune espèce florale protégée ou d'intérêt patrimonial, celles-ci se trouvant de part et d'autre de la zone de travaux. Elles n'entrent cependant pas dans le périmètre d'intervention des travaux (zone de manœuvre des engins de chantier).

On relève la présence d'espèces florales sur les falaises de la plage d'Erromardie au nord de la zone des travaux. Elles ne pourront cependant pas être menacées, ni détruites lors des livraisons des matériaux via la plage puisque les espèces ne se situent pas au droit des passages empruntés par les engins de chantier.



Figure 57 : Localisation des espèces protégées de la croix d'Arxiloa (Carré rouge : zone des travaux)

Faune

D'un point de vue faunistique, l'intérêt de ce secteur NATURA 2000 s'est porté sur les chiroptères qui trouvent le gîte dans les anfractuosités des falaises et les différentes cavités présentes, mais aussi les anciens bunkers (rectangle jaune). Il abriterait des colonies de Grand Rhinolophe et Minioptère de Schreibers, espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

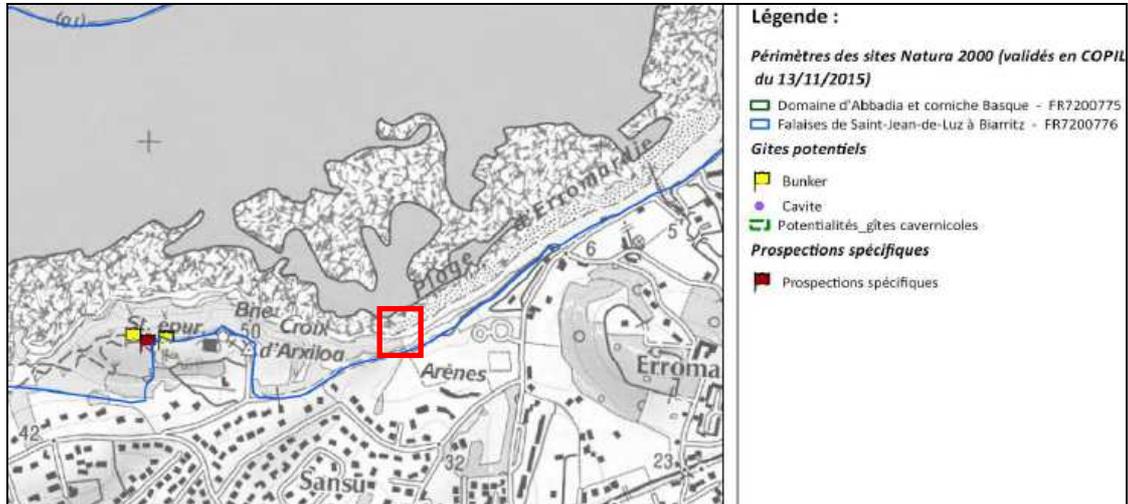


Figure 58 : Localisation des gîtes à chiroptères sur ce secteur (ETEN Environnement 2016)

Cependant, la zone des travaux se situe sur le territoire de chasse potentiel de ce groupe faunistique, bien que ce milieu soit peu à modérément favorable. Les lieux privilégiés pour son alimentation se situent plutôt vers la pointe orientale de la Pointe Sainte-Barbe.

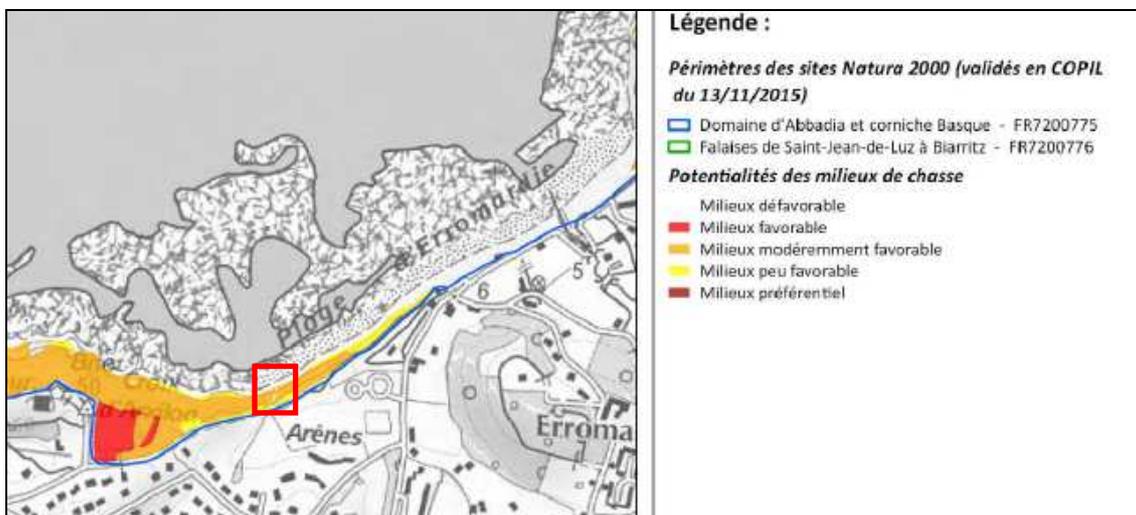


Figure 59 : Localisation des milieux de chasse des chiroptères

Les incidences sur les chiroptères sont très faibles, voir nulles au vu de la nature des travaux, de leur localisation éloignée des gîtes, mais aussi de la disponibilité d'autres secteurs pour les activités de chasse le temps des travaux.

Au niveau de l'entomofaune, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est présente sur la zone des futurs travaux, que ce soit pour les libellules (odonates), les coléoptères ou encore les papillons (Rhopalocères). Il en est de même de l'Escargot de Quimper, potentiellement présent sur les côtes basques, mais pas sur ce secteur du fait de l'absence d'habitats préférentiels.

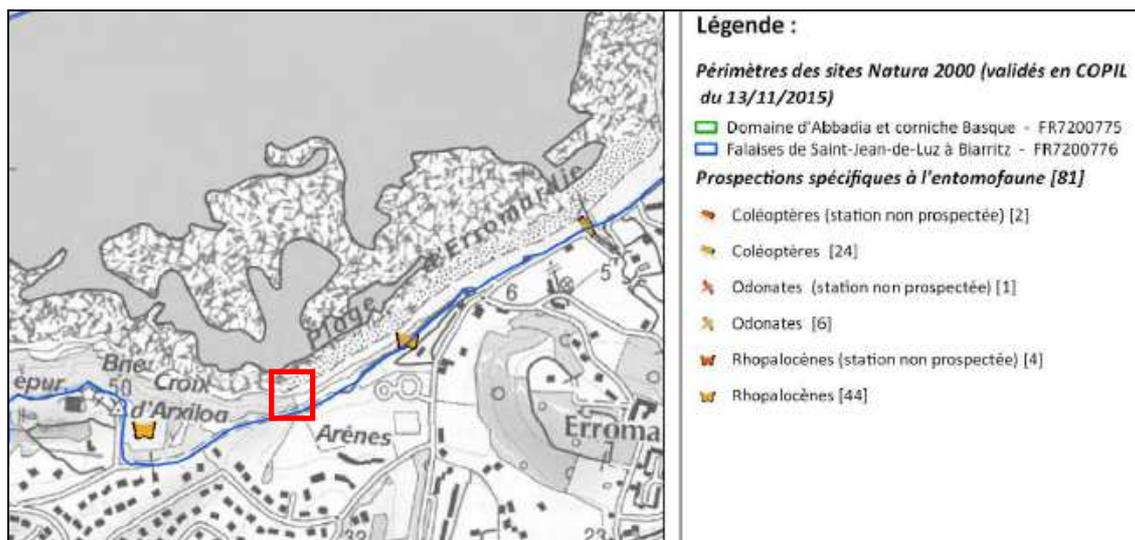


Figure 60 : Localisation de l'entomofaune.

Rappel des travaux

La zone à conforter et les travaux se situent en dehors des zones à enjeu écologique et ne sont donc pas de nature à détruire des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire du site NATURA FR7200776 ou de modifier l'intérêt pittoresque de la Pointe de Sainte-Barbe (site classé).

Cette opération se situe dans un espace déjà modifié par l'effondrement de la falaise et de l'ouvrage existant, zone devenue sensible aux aléas météorologiques (érosion des sols lors des pluies, terrains instables).

Les accès existants, ainsi que l'absence de zone de dépôt des matériaux, permettent d'éviter d'impacter les milieux naturels préserver à proximité. Seule, la création d'une courte piste accéder à la falaise depuis le haut celle-ci sera provisoire et remis en état à l'issue de son usage. Rappelons que cette création temporaire n'impacte pas d'espèce ou d'habitat d'intérêt communautaire.

Pour les travaux, des précautions seront prises tant pour les tiers que pour les accès des engins de chantier :

- Trois panneaux d'information seront mis en place une semaine avant le démarrage des travaux (les dates prévisionnels de démarrage et fin travaux seront affichées). Les riverains seront ainsi informés de la fermeture du chemin pendant les travaux. Un arrêté communal avec interdiction au passage sera mis en place au démarrage des travaux.



Figure 61 : Localisation panneaux d'information

- L'approvisionnement des enrochements, matériaux granulaires et géotextiles sera réalisé dans la mesure du possible depuis le haut (fig suivante : tracé flèche continue rouge) et se fera au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Des contraintes techniques pourraient obliger l'entrepreneur à approvisionner aussi par la plage (flèche pointillée avec empiètement sur le DPM lors des travaux)

Dans ce cas une pelle pourra alors accéder à la zone par le pied de plage. Cela sera fait s'il n'y a aucun moyen de la faire descendre par le talus. (cf. flèche pointillée). Des mesures de sécurité seront mises en place afin d'informer les tiers des activités et des manœuvres pouvant s'opérer sur la plage. La zone sera banalisée à l'aide de rubalises pour délimiter le périmètre rendu inaccessible au public le temps de la réalisation des travaux. En période d'inactivité les engins seront entreposés sur une aire bitumée située à 100 mètres au nord de la zone des travaux (fig suivante : zone bleue)



Figure 62 : Voies d'accès chantier

Un chemin d'accès à -7m environ par rapport au chemin du littoral pourra être aménagé de façon provisoire, pour accéder plus facilement au talus et procéder à la pose des matériaux. Ce chemin sera créé de façon à ne pas altérer la végétation. Aucune espèce patrimoniale n'est présente sur la zone, de ce fait l'aménagement de cette voie provisoire ne pourra pas être à l'origine de destruction accidentelle d'individus.



Figure 63 : Création de la Voie d'accès provisoire

- Les camions devront benner les enrochements par la piste dans le glissement dans un premier temps de façon à créer une assise / plateforme de travail pour permettre aux engins de descendre et commencer à faire la pose du géotextile et matériaux selon le plan fourni.

Mesures sur l'environnement humain

Ils sont essentiellement temporaires et correspondent aux périodes d'exécution des travaux. Ces impacts portent essentiellement sur l'augmentation du trafic routier aux abords du sentier côtier et sur les nuisances sonores durant l'exécution des travaux au niveau du quartier d'Erromardie.

Perturbations des activités locales

Les travaux n'affecteront pas les activités économiques locales.

Pour des raisons de sécurité, les activités de loisirs (course à pied, VTT, promenade) seront perturbées aux abords du chantier et des pistes d'accès, du fait de l'interdiction d'utiliser l'allée de l'abbé Idiartegaray (chemin du littoral) durant les travaux.

Il sera possible aux usagers d'utiliser les autres chemins sur ce secteur (avenues Edmond Rostand et Pierre Loti) et de profiter ainsi de ces activités. Les impacts seront donc très faibles et temporaires pour les usagers de ce chemin.

Les installations de chantier seront succinctes et correspondront essentiellement à un bungalow, une (des) benne(s) à déchets, une zone de stationnement des engins et des véhicules légers. La zone de chantier ne nécessitera pas de préparation particulière, les pistes existantes et la zone de stationnement en entrée de chemin proposent des surfaces d'accueil suffisantes.

La présence de la plage à proximité nécessite une vigilance dans l'usage des engins de chantier, notamment dans les risques d'accident et de déversement de carburants. Des mesures dans la mobilisation d'engins en bon état et dans les règles de déplacement des engins seront prises pour limiter les risques pour les eaux marines, mais aussi les zones naturelles environnantes.

Accès au chantier

Les routes et les pistes d'accès existent pour accéder à la zone de chantier. Ces accès se situent en milieu urbain et leur usage nécessitera une vigilance particulière pour les chauffeurs du fait de la présence des tiers.

La rotation des camions augmentera le trafic routier sur les chaussées reliant la zone de retrait des matériaux et celles de dépôt (chantier). Au vu du trafic existant actuellement, cette évolution ne sera pas perceptible par les usagers. Les sorties et les entrées des zones de chantier et de dépôt devront être bien signalées afin d'informer les usagers des modifications temporaires des conditions de trafic.

Pour rejoindre le pied de la falaise, les engins de chantier emprunteront les voies de circulation puis regagneront la plage et longeront la falaise depuis celle-ci. Pour sécuriser le passage, des panneaux d'information et de signalisation seront mis en place pour avertir les tiers de la présence d'engins de chantier sur la zone. La piste sera banalisée par des rubalises afin de matérialiser le périmètre de la plage rendu inaccessible au public.

Nuisances sonores

Elles sont les nuisances les plus appréciables aux abords de la zone des travaux.

Les horaires de chantier permettront de préserver le voisinage et les usagers. Les travaux ne seront pas réalisés :

- avant 7 h et après 19 h les jours de semaine ;
- les samedis, dimanches et jours fériés.

Afin de cadrer les émergences des bruits, on pourra se référer à la réglementation liée au voisinage, notamment les articles R1334-31 et suivants du code de la santé publique et le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

L'article R. 1334-33 permet de cadrer les émergences attendues lors de la réalisation d'une activité non cadrée spécifiquement dans la réglementation :

« Les valeurs limites de l'émergence sont de 5 décibels A en période diurne (de 7 heures à 22 heures) et de 3 dB (A) en période nocturne (de 22 heures à 7 heures), valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en dB (A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier ... ».

Pollution atmosphérique et olfactive

Les accès existant, les travaux étant réalisés sur la zone de falaise, les nuisances sur l'air ambiant ou olfactives seront très réduites pour le voisinage.

L'émission de poussières sera limitée du fait du faible linéaire de piste en terre et de l'usage essentiellement de routes goudronnées. Au besoin, sur les pistes d'accès au chantier et à la zone de dépôt, une aspersion sera réalisée en période sèche pour limiter la dispersion des poussières.

Paysage

Ces opérations ne sont pas de nature à modifier le patrimoine architectural et culturel local, ni le paysage actuel et leurs perspectives. Ce sont essentiellement des travaux qui sont dans des zones non perceptibles par les usagers de la route ou le voisinage.

L'impact sur le paysage reste faible pour les riverains, et l'éboulement actuel exempt de végétation sera remplacé par une zone d'écoulement en enrochements. La partie supérieure de l'exutoire sera végétalisée et des ganivelles éloigneront les promeneurs de la zone d'écoulement des eaux pluviales. Si une amélioration de la qualité de perception au droit de l'ouvrage remis en état sera rapidement perçue, le développement de la végétation autour du futur enrochement permettra de limiter sa perception depuis la plage ou l'océan.

Prévention des autres risques de pollution

Pour limiter les risques liés aux pollutions accidentelles et d'éviter tout déversement susceptible de polluer les eaux et les terres végétales, des précautions d'usage et des mesures de bonne gestion de chantier doivent être mises en place.

Les engins de chantier utilisés lors de la réalisation des travaux seront préalablement révisés et en bon état d'entretien afin d'éviter tout risque de pollution par des défaillances du système hydraulique, des fuites d'huile ou d'hydrocarbures. Les opérations de maintenance et de réparation seront réalisées avant l'engagement de la période des travaux et en atelier si elles s'avèrent nécessaires durant les travaux. Pendant la réalisation des travaux, ils seront contrôlés tous les jours par l'entreprise et aucune fuite avérée ou simple suintement ne sera toléré. Tout engin en mauvais état sera refusé sur le chantier.

Les engins de chantier seront stationnés sur une aire bitumée en période d'inactivité. Elle se situera en entrée du chemin côtier. Sur cette aire, il sera installé un bungalow pour le personnel de chantier et il y sera installé une benne pour récupérer les déchets de chantier. Au vu de la présence des riverains et des promeneurs, il ne se sera pas autorisé de stocker sur le secteur du chantier des matières liquides dangereuses.

L'approvisionnement en carburant se fera hors de la zone de chantier. Il s'effectuera depuis une aire imperméabilisée prévue à cet effet. Sur celle-ci, les carburants ou les lubrifiants devront être stockés dans des cuves à double paroi de contenance supérieure à la quantité stockée. En cas de pollution accidentelle sur le chantier, l'entreprise sera munie de kits anti pollutions permettant de contenir son expansion (substance absorbante, bac de récupération et étanche, ...). Les services responsables de la Police de l'eau seront immédiatement informés de l'incident.

Les matériaux seront acheminés au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Les quelques matériaux (matériaux de remblai et enrochements) n'ayant pas été mis en œuvre le jour de leur acheminement seront stockés sur la base de vie pour une durée n'excédant pas 48h.

Remise en état des lieux

L'entreprise chargée des travaux sera tenue de remettre en état le site et les pistes d'accès en cas de dégradation. Les matériaux apportés non utilisés à la date de l'achèvement des travaux seront retirés

En situation définitive

Les travaux envisagés n'ont aucun impact sur le milieu humain en phase définitive.

Mesures pour la protection des milieux naturels

Les impacts du projet sur le milieu environnant restent limités au vu des travaux et des conditions de mise en œuvre, et de l'absence de consommation d'espaces naturels ou agricoles. Les emprises nécessaires au chantier seront très limitées et temporaires.

Eaux superficielles

Au vu de l'éloignement des ruisseaux en eau, il n'y aura pas d'incidences sur les eaux superficielles au niveau du chantier et des zones de dépôt, si les liquides (carburant, essentiellement) utilisés le sont dans des conditions normales d'usage.

En phase d'exploitation, aucune incidence n'est prévisible.

Habitats et flore

Les zones étudiées ne présentent pas d'enjeu particulier pour la flore locale. Aucune espèce n'est protégée ou présente un intérêt patrimonial. Il en est de même pour les habitats d'intérêt communautaire absent de la zone des travaux. Les habitats présents à proximité ne pourront pas être impactés du fait qu'aucun passage ni aucune manœuvre d'engins de chantier ne sera réalisé aux abords de ces derniers. Les essences et les habitats présents ne seront pas menacés dans leur pérennité lors des travaux.

Au regard des surfaces à préparer, la capacité d'accueil de la faune n'en sera pas modifiée. De plus la représentativité des essences rencontrées est telle que la perception paysagère ne sera pas affectée par les travaux.

L'herbe de Pampa est présente sur les surfaces utilisées pour les travaux. Des dispositions seront prises pour éliminer cette essence. Elles seront intégralement taillées, dessouchées, broyées et brûlées afin d'éviter toute repousse. La simple coupe et stockage sur place sont proscrits pour éviter les reprises de ces espèces.

Faune

Afin d'atténuer le risque de destruction de la faune et de leur habitat à proximité du chantier, la préparation de la zone de chantier sera réalisée en balisant les zones naturelles à éviter tant pour la rotation des engins, que pour le déversement des blocs. Elles seront matérialisées par des piquets et de la rubalise ou du filet orange.

On tiendra compte notamment des espèces NATURA 2000 présentes à proximité. Bien qu'étant éloignés de la zone des travaux et des accès, ces secteurs seront bien perceptibles par le personnel du chantier et mis hors d'atteinte.

Le stationnement des engins se fera que ce soit sur les zones appropriées en dehors des zones à enjeu ou des parcelles naturelles.

Aucune espèce protégée ne sera détruite durant les travaux au vu de leur localisation et de la nature des travaux.

